

MAIRIE DE GHISONACCIA

20240 - Département de la Haute Corse

Tél. 04.95.56.15.10 – Fax.04.95.56.06.47

mairie.ghisonaccia@wanadoo.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001234-20190423-2019-42-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/04/2019

Affichage : 24/04/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MIL DIX NEUF, LE VINGT TROIS AVRIL à dix huit heures,

LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur GIUDICI Francis, Maire.

Date de convocation :

15 avril 2019

Date d'exécution :

23 avril 2019

Date d'affichage :

24 avril 2019

Nombre de membres :

En exercice : 26

Présents : 14

Votants : 19

Pour : 16

Contre :

Abstention : 3

Etaient présents : MANDREDI Angèle, BATESTI Philippe, CESARI Louis, ANDREANI Antoine, BRONZINI DE CARAFFA Luc, COSTANTINI Jean Augustin, CRISTOFARI Marie Félicia, DELARUE Carole, FOUILLERON Marie, GUIDICELLI Antoine, LUCIANI Xavier, PIERI Ange, SIMONI Pascale.

Etaient représentés : ANDREANI Françoise a donné pouvoir à FOUILLERON Marie, PISTOLOZZI Lisa a donné pouvoir à CRISTOFARI Marie Félicia, SAUVAGEON Vanina a donné pouvoir à BATESTI Philippe, SISTI-BALARD Marie Toussainte a donné pouvoir à ANDREANI Antoine, SISTI Cécilia a donné pouvoir à SIMONI Pascale.

Etaient absents : OTTAVI Antoine, ANTONELLI Jean Pierre, BALLONI Joseph, GUIDICELLI Marie Madeleine, MARTELLI Marie Paule, RENUCCI Charles, ROMANI Claire.

Monsieur PIERI Ange a été élu secrétaire de séance.

OBJET : 2019-29 Finances – Budget du Lotissement communal de Fitelle – Décision modificative n°1.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Afin d'exécuter différentes dépenses et recettes réglementaires relatives à la comptabilité des lotissements et en particulier pour la comptabilisation des écritures de stock, rattachées à l'exercice 2019, il convient de prendre une décision modificative au budget du lotissement de Fitelle, établi comme suit :

Fonctionnement

Dépense :

Chapitre 042 – compte 7133 = 88 773 €

Chapitre 043 – compte 71355 = 88 773 €

Recette :

Chapitre 043 – compte 71355 = 88 773 €

Chapitre 042 – compte 71355 = 88 773 €

Investissement

Dépense :

Chapitre 040 – compte 3355 = 88 773 €

Chapitre 010 – compte 3555 = 88 773 €



Recette :

Chapitre 040 – compte 3355 = 88 773 €
Chapitre 010 – compte 3555 = 88 773 €

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération n°2019- 2019-23 approuvant le budget primitif 2019 du budget du lotissement communal de Fitelle

Sur le rapport du Maire et entendu ses conclusions,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1^{er} :

La Décision Modificative n°1 au Budget du Lotissement communal de Fitelle pour l'exercice 2019 est approuvée.

Article 2 :

Les modifications suivantes sont approuvées :

Fonctionnement

Dépense :

Chapitre 042 – compte 7133 = 88 773 €
Chapitre 043 – compte 71355 = 88 773 €

Recette :

Chapitre 043 – compte 71355 = 88 773 €
Chapitre 042 – compte 71355 = 88 773 €

Investissement

Dépense :

Chapitre 040 – compte 3355 = 88 773 €
Chapitre 010 – compte 3555 = 88 773 €

Recette :

Chapitre 040 – compte 3355 = 88 773 €
Chapitre 010 – compte 3555 = 88 773 €

VOTE A LA MAJORITE

3 abstentions (Xavier LUCIANI - Pascale SIMONI – Cécilia SISTI).

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,
Le maire,

